AMÉNAGEMENT DU PONT DE NOGENT

DOSSIER DE PRESSE

AMÉNAGEMENT DU PONT DE NOGENT-SUR-MARNE : POINT D'ETAPE EN SEPTEMBRE 2017

Engagé depuis le printemps 2017, l'aménagement du pont de Nogent a pour objectif la fluidification des conditions de circulation et l'amélioration de la sécurité des usagers.

Le pont de Nogent constitue **un point d'échanges** entre l'A4 et l'A86, fréquenté en moyenne par **80 000 véhicules par jour.** Reliant les communes de Nogent-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, il est l'un des points de congestion les plus importants du réseau routier dans l'Est parisien.

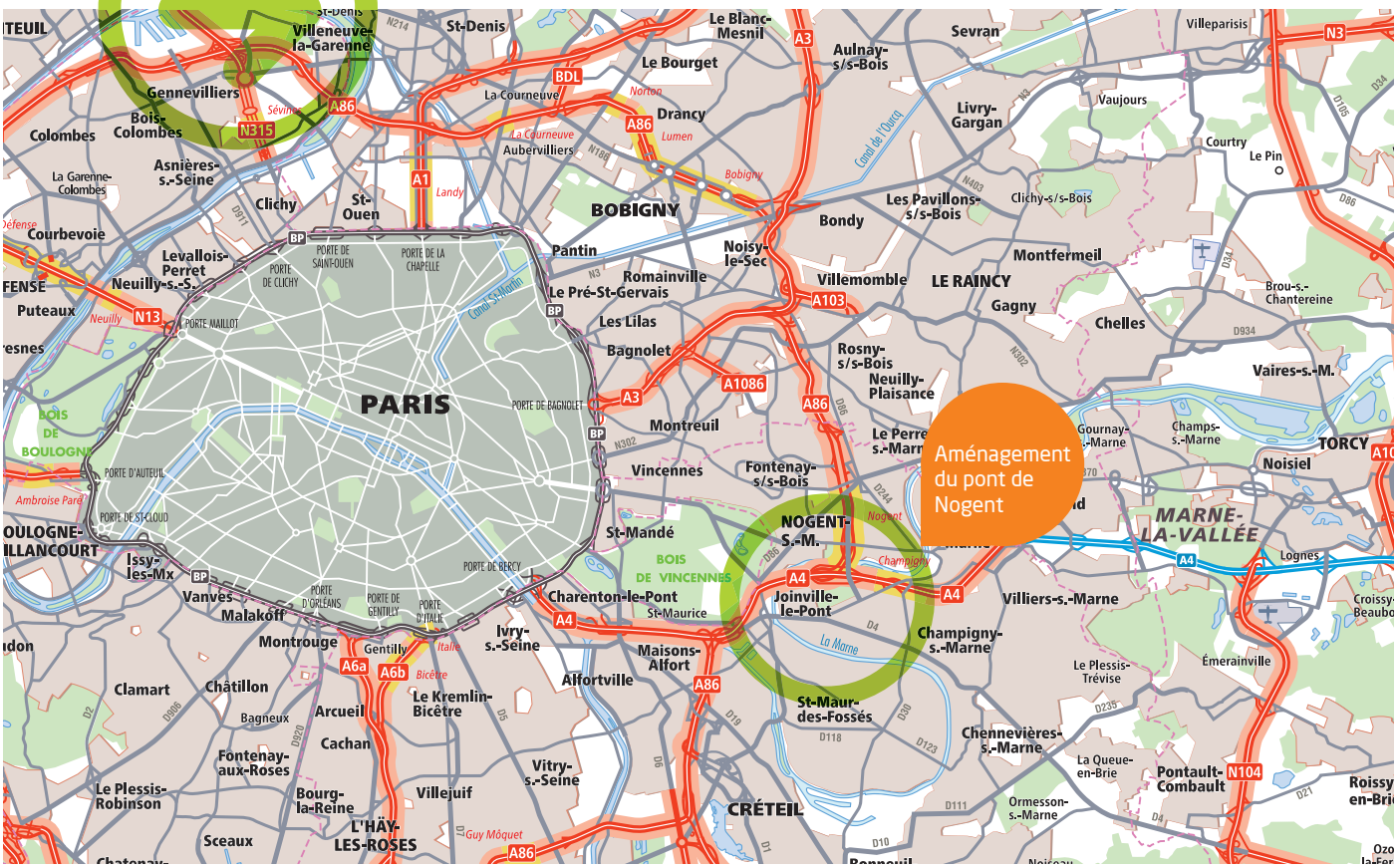

Contacts presse :

- Robin LEROY - 01 46 76 87 80
- Sophie MOZER - 01 46 76 88 08
- contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

1/ DIAGNOSTIC INITIAL

1.1 Le carrefour actuel

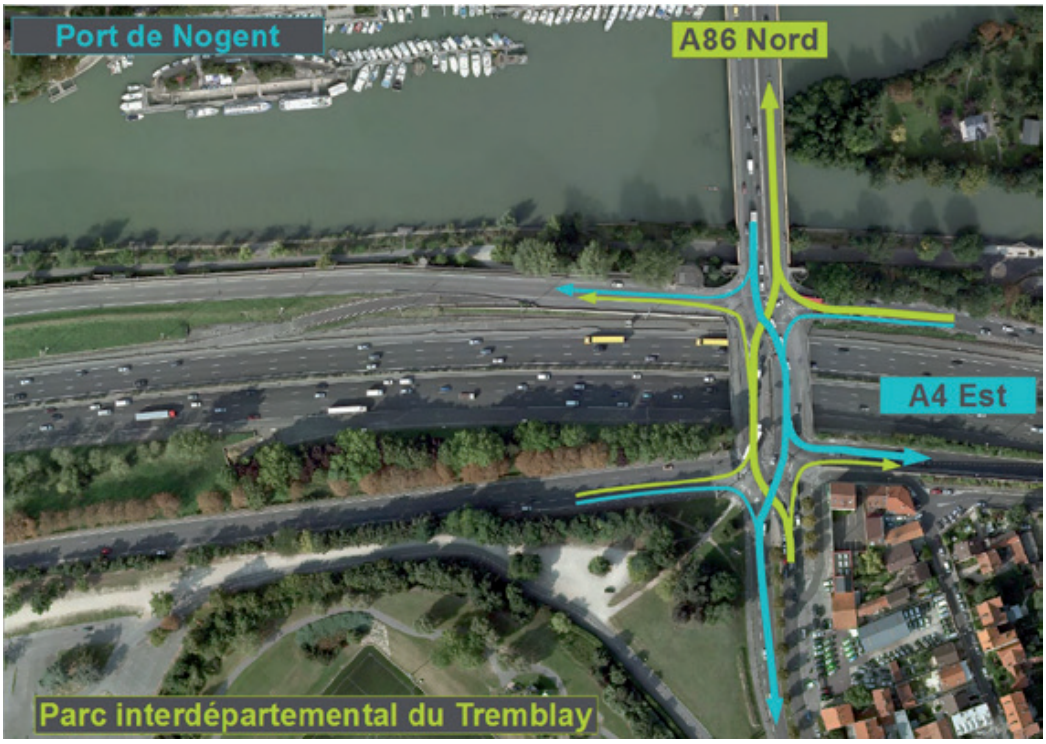

1.2 Problématique de circulation

Aménagé avec un carrefour à l'indonésienne (flux croisés) complexe et de nombreux feux tricolores (19), le pont de Nogent est un point noir de la circulation est parisienne.

Cette situation a de multiples conséquences : elle impacte de manière importante le cadre de vie des riverains (pollution de l'air et nuisances sonores) ; l'absence de cheminement piéton sécurisé, continu et agréable, est un frein au développement des circulations douces dans le cadre pourtant favorable des berges de la Marne ; enfin, cette paralysie entrave les échanges, locaux, régionaux et de transit de plus grande ampleur et pénalise les transports en commun (manque de fiabilité des horaires des lignes de bus qui empruntent le pont, de ce fait sous-fréquentées).

2/ DESCRIPTIF DU PROJET

Le réaménagement, piloté par la Direction des routes Île-de-France (DiRIF), a pour objectifs de **fluidifier la circulation** en mettant fin à la saturation chronique du pont de Nogent, tout en renforçant la sécurité des usagers et en améliorant le **cadre de vie des riverains**. Il conserve l'ensemble des accès vers l'A4 Paris et l'A4 Province et permet de supprimer le carrefour à l'indonésienne et 8 feux tricolores (11 dans le projet contre 19 aujourd'hui).

La fluidification des accès entre l'A86 Nord et l'autoroute A4, première cause de congestion du pont de Nogent, profitera à l'ensemble des circulations, en particulier locales, et améliorera la régularité des transports en commun.

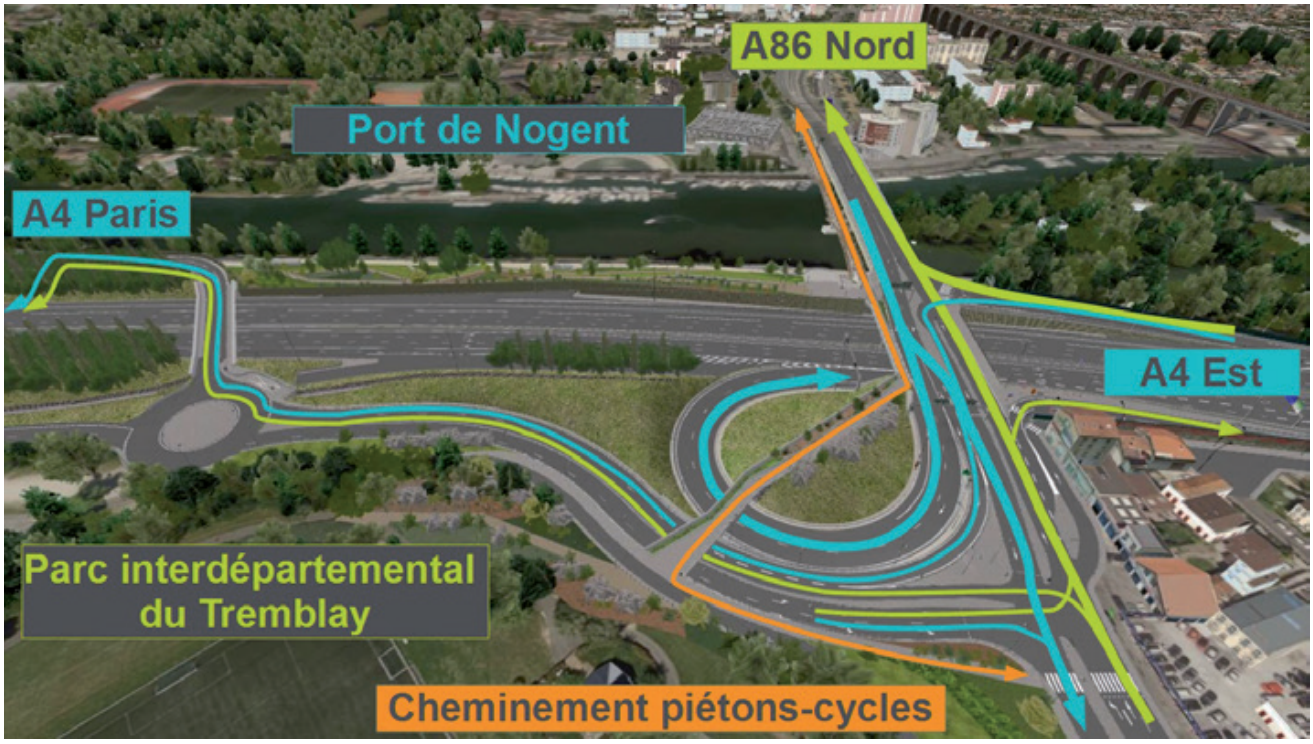

Le projet comporte ainsi des aménagements routiers, un cheminement dédié aux piétons et aux cycles, des aménagements paysagers ainsi que des protections acoustiques.

Les aménagements routiers reposent sur :

> le rétablissement de la circulation à droite sur le pont,

> la création d'une bretelle en boucle permettant un accès direct au sens Paris-province de l'autoroute (A4 Est sur la vue aérienne ci-dessous) depuis l'autoroute A86 en provenance du Nord (A86 Nord),

> la construction d'un nouveau pont au-dessus de l'A4 pour accéder à l'A4 vers Paris.

2.1 Les points clés du nouvel aménagement routier

L'aménagement routier repose sur la construction d'une **bretelle en boucle permettant un accès direct au sens Paris-province de l'autoroute** (A4 Est sur la vue aérienne ci-dessous) depuis l'autoroute A86 en provenance du Nord (A86 Nord). Cette bretelle est accessible sans que les usagers en provenance du Nord par l'autoroute A86 ne rencontrent de feux, ni qu'ils aient à changer de voie. Les usagers venant du Sud pourront rejoindre le sens Paris-province de l'autoroute A4 (A4 Est) en empruntant la bretelle actuelle, réaménagée à une seule voie compte tenu de la réduction du trafic pour ce flux.

Afin d'éviter que les usagers voulant rejoindre le sens province-Paris de l'autoroute A4 ne coupent le flux Nord vers Est sur le pont de Nogent, pour assurer pleinement la fluidification de ce flux, la bretelle rejoignant l'autoroute A4 vers Paris est reportée au Sud de la boucle vers A4 Est. Elle suit le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 jusqu'à un nouveau giratoire et se poursuit sur un **nouvel ouvrage surplombant l'autoroute** qui permet de rejoindre l'actuelle bretelle d'entrée jusqu'au tronc commun A4/A86.

L'ouvrage supportant la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 pour rejoindre le pont de Nogent et l'autoroute A86 vers le Nord va être élargi afin de fluidifier les conditions de circulation des poids-lourds (giration du tourne-à-droite en haut de bretelle).

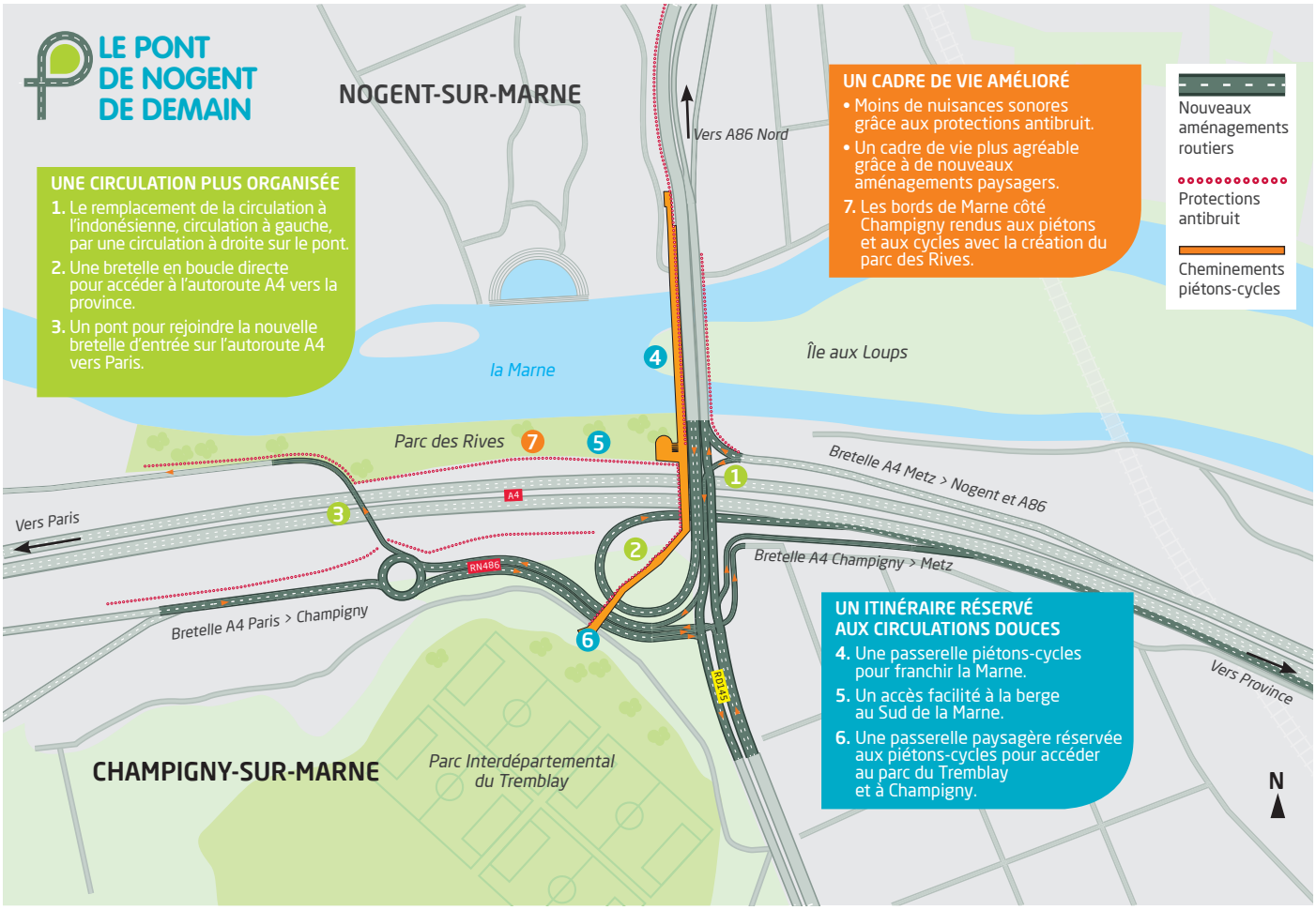

2.2 Le cheminement piétons-cycles

Dans le cadre de l'aménagement, un **itinéraire piétons-cycles**, accessible aux personnes à mobilité réduite, est créé entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Bien séparé des voies routières, il offrira une meilleure accessibilité aux équipements de loisirs (parc interdépartemental du Tremblay, piscine et port de plaisance de Nogent) et contribuera à la **valorisation des bords de Marne**, lieu de promenades et de loisirs. Il comporte du Nord vers le Sud :

> une passerelle surplombant la rue de Nazaré pour assurer un accès direct depuis le trottoir Ouest de la RN486, également accessible depuis cette rue par un escalier ;

> une passerelle sur la Marne composée d'un cheminement haut et d'un cheminement bas ;

> une placette desservant le nouveau parc qui remplace la bretelle désaffectée ;

> un cheminement sur le pont de Nogent au-dessus de l'autoroute A4, séparé et protégé de la circulation routière ;

> un ouvrage traversant la bretelle en boucle et passant sur les voies de circulation ;

> un trottoir ramenant vers l'Ouest du boulevard de Stalingrad.

D'une extrémité à l'autre, ce cheminement est protégé du flux routier et assure une continuité complète de l'itinéraire piétons/cycles.

2.3 Un cadre de vie amélioré

De nouvelles **protections acoustiques** seront mises en œuvre le long de l'autoroute A4. Les garde-corps du pont traversant la Marne seront remplacés par des dispositifs assurant une meilleure protection acoustique. Le parc des Rives sera aménagé sur les emprises de l'actuelle bretelle d'accès à l'autoroute A4 vers Paris. Il sera accessible depuis le cheminement piétons-cyles.

3/ AVANCEMENT DES TRAVAUX

La DiRIF **a engagé les travaux au printemps 2017**. Ils ont porté principalement sur la réalisation de la pile centrale du nouveau pont qui va franchir l'autoroute A4 et sur le déplacement de la glissière en béton sous la couverture Dreyer afin d'élargir la plateforme routière à 5 voies de circulation.

Depuis septembre, les travaux de construction des appuis pour le nouveau pont franchissant l'autoroute A4 ont débuté sur les côtés de l'A4. Pour cela, la bretelle d'entrée sur l'autoroute A4 vers Paris est déplacée et la voie de droite du sens Paris-province est neutralisée.

À l'issue de cette phase de travaux, l'ensemble des travaux routiers sera achevé : toutes les voiries seront dans leur configuration définitive et mises en circulation. Notamment, **le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens Paris-province de l'autoroute A4** sera **ouvert à la circulation début 2018. La bretelle en boucle pour accéder au sens Paris-province de l'autoroute A4 et l'accès au sens province-Paris de l'autoroute A4 par le Sud de la boucle** seront **ouverts à la circulation à partir de l'automne 2018**. Dans le même temps, la partie Sud du cheminement piétons-cycles (hors passerelle sur la rue de Nazaré et la Marne) sera ouverte au public.

L'ensemble des informations est mis en ligne sur le site internet de la DiRIF :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

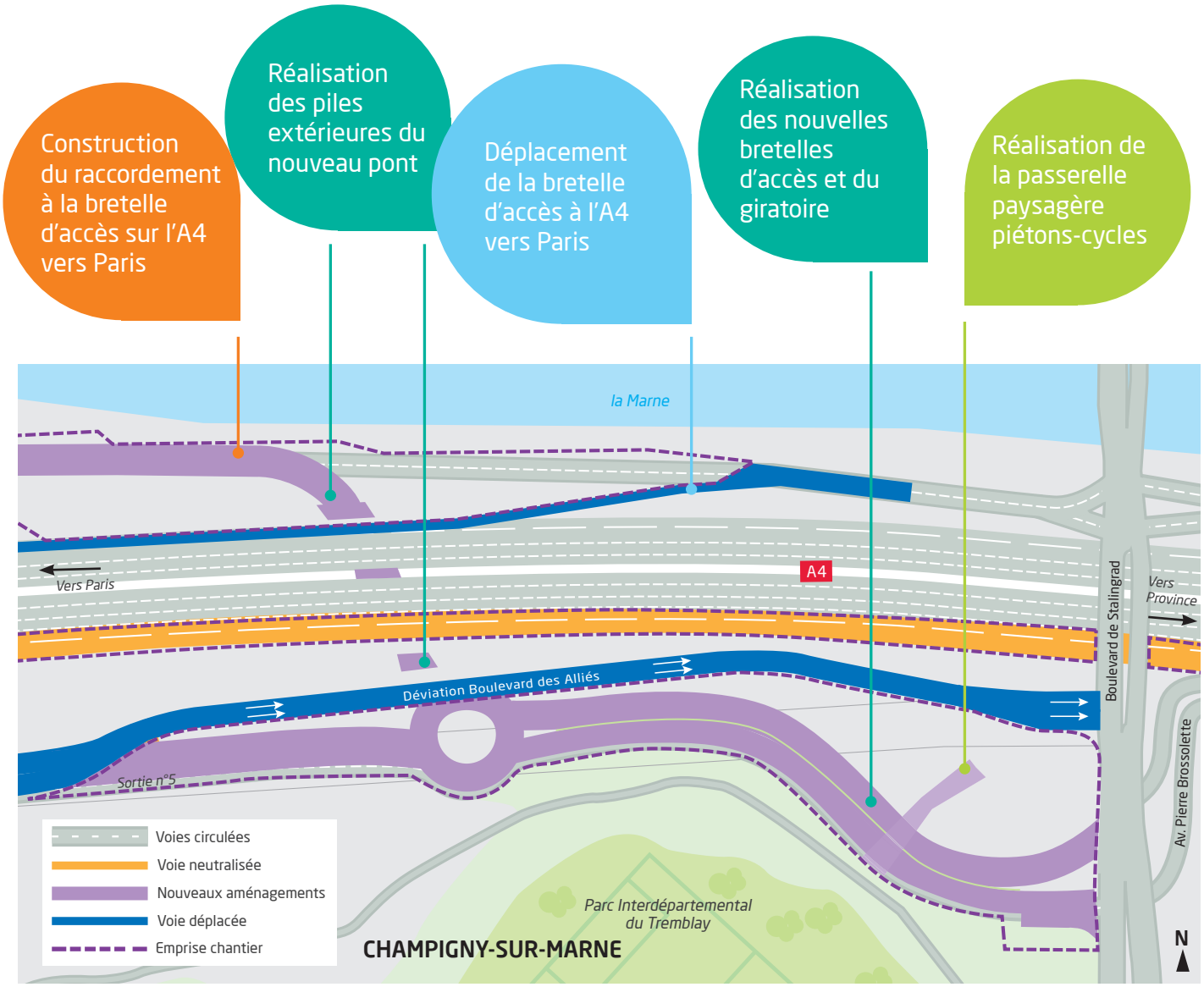

3/ AVANCEMENT DES TRAVAUX (suite)

Construction de la pile du nouveau pont

Déplacement de la glissière en béton sous le tunnel Dreyer

Terrassement de la plateforme qui accueillera l'assemblage du tablier du pont

Piles de la passerelle paysagère

Préparation du soutènement le long du parc

Terrassement des bretelles

Construction de la culée nord du nouveau pont sur A4

4/ CALENDRIER

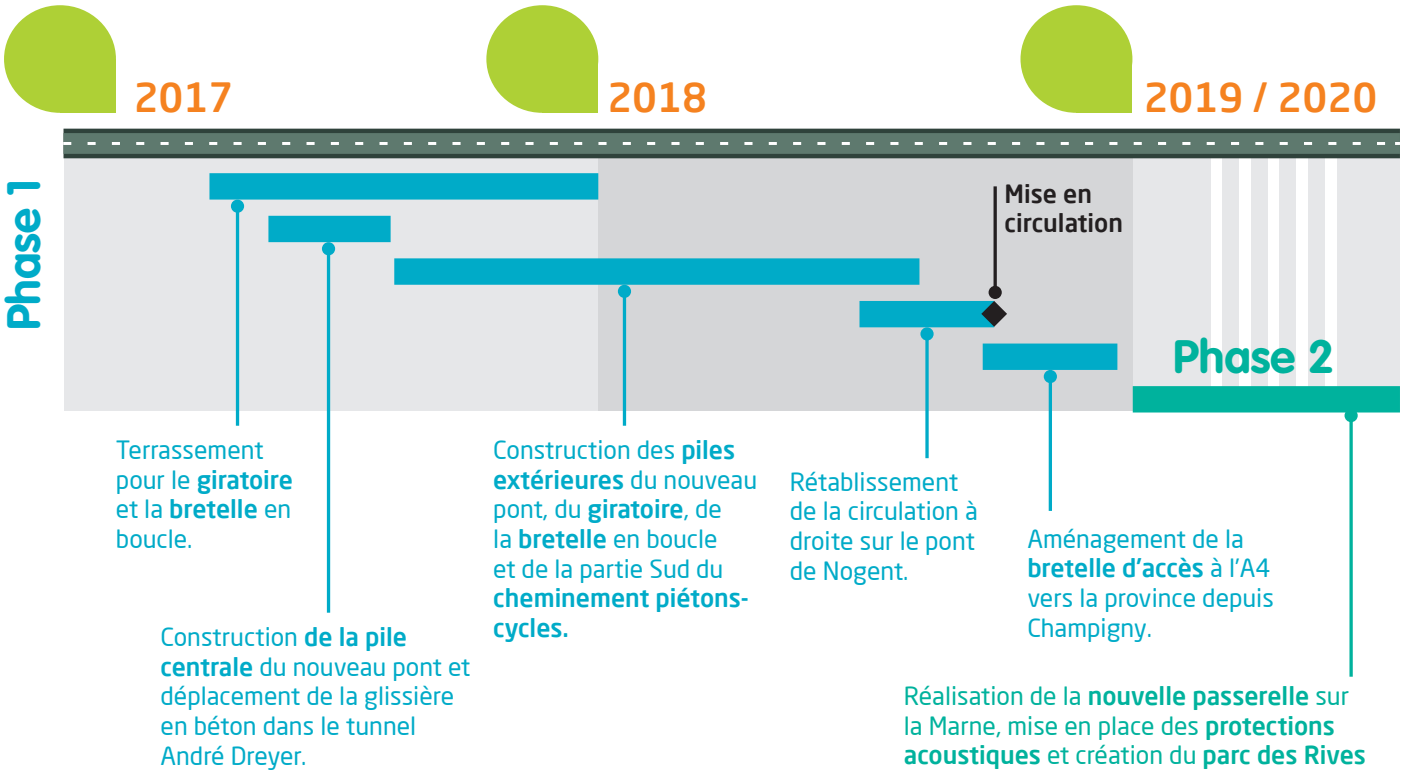

5/ APPROCHE RESPONSABLE ET ACTEURS

Des mesures sont mises en place afin d'assurer une approche responsable du projet :

> des personnes en insertion professionnelle travaillent sur le chantier,

> un suivi environnemental des travaux est réalisé,

> le système de traitement des eaux collectées sur la plateforme autoroutière est amélioré.

Acteurs

> Maître d'ouvrage : Etat / DiRIF

> Maître d'œuvre : Artelia/Thomas Lavigne/SIGNES

> CSPS : DEGOUI

> Entreprises : NGE GC, GUINTOLI, BAUDIN-CHATEAUNEUF, GTS, AGILIS, SOC, SIORAT

Effectifs mobilisés :

> DiRIF : 10 personnes

> MOE : 10 personnes

> Entreprises : 40 personnes

6/ COÛT ET FINANCEMENT

L'aménagement du pont de Nogent représente un investissement de 48 millions d'euros cofinancé par l'État, la région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020.

Coût des travaux
48M€

20,8 M€ État
20,8 M€ Région Île-de-France
6,4 M€ Département du Val-de-Marne

7/ LA DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES

Créée en 2007, la DiRIF assure l'entretien, l'exploitation, la gestion et la modernisation du réseau routier national francilien non concédé. Elle est placée au sein de la DRIEA, sous l'autorité du Préfet de la région Île-de-France.

1 300 km de routes
4 millions d'usagers chaque jour en semaine
300 échangeurs
1 200 ponts et viaducs
4 voies à gestion dynamique (voies auxiliaires et voies dédiées)
23 tunnels de plus de 300 m soit une distance cumulée de 47 km fréquentés par 1,5 million d'usagers quotidiens

crédits photos : DiRIF - Ne pas jeter sur la voie publique
PARIMAGE

Contacts presse :
- Robin LEROY - 01 46 76 87 80
- Sophie MOZER - 01 46 76 88 08
- contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr